

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 26 Avril

## Les Indiscrétions politiques

La maladie des révélations politiques, diplomatiques et autres n'est pas exclusivement française. D'autres pays en ont souffert, l'Angleterre entre autres, mais grâce à une médication énergique, le Parlement britannique a réussi à faire disparaître entièrement le mal. Il a prescrit, pour cela, une ordonnance qui s'appelle, en langage juridique, l'*Official Secrets Acts*, 1889.

La première partie de cet acte punit ceux qui donnent, obtiennent ou tâchent d'obtenir des renseignements sur ce qui se passe dans les forteresses, arsenaux, ateliers, ports, camps, vaisseaux et bureaux de l'Etat. C'est le moins intéressant, car les lois sur l'espionnage en vigueur sur le continent, ont prévu le cas.

Mais la seconde partie l'est davantage. Elle a trait à l'*abus de confiance officiel*, et voici ce qu'elle dit :

Si une personne, en raison de ce qu'elle occupe un emploi au service de S. M. la reine, a légitimement ou illégitimement obtenu possession ou disposition d'un document, croquis, plan ou modèle, ou acquis des informations quelconques et, à une époque quelconque, par corruption ou contrairement à son devoir officiel, communiqué ou tenté de communiquer ces documents, croquis, modèle, plan ou information à une personne à laquelle ils ne devaient pas, dans l'intérêt de l'Etat ou autrement dans l'intérêt public, être communiqués à cette époque, elle sera considérée coupable d'*abus de confiance officiel*.

Cela dit, l'acte du Parlement de 1889 indique de quelles peines seront frappés ceux qui auront été coupables d'*abus de confiance officiel*. Si la communication a été faite à un gouvernement étranger, le fait est réputé crime et le coupable est passible des travaux forcés à perpétuité, ou de cinq ans au moins de cette peine ; si le cas n'est pas grave de deux ans au plus de prison, avec ou sans amende.

Dans tout autre cas, c'est-à-dire s'il s'agit

d'une publication dans les journaux ou autrement, le coupable a commis un simple délit et est passible d'un an de prison avec ou sans travaux forcés et avec ou sans amende. Cela est laissé à la discrétion du juge.

Le même acte explique que le mot document sera interprété comme signifiant partie d'un document ; le mot croquis, photographie ou tout autre moyen de reproduction de n'importe quelle chose ou lieu ; le mot bureau, toute fonction ou emploi soit dans un département public, soit dépendant d'un de ces départements.

Jusqu'à présent, l'effet de cette loi a été excellent et l'on pourrait, dans bien des pays, essayer un peu de ce régime

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### A la Chambre

La Chambre est rentrée mardi ; il n'y avait que quelques députés, deux cents au plus, et cependant le vote accuse 489 votants.

M. Garnier, de Nantes, a parlé de la grève de Trignac, où il y a 1,200 ouvriers sans travail et 6,000 personnes dans la misère. Que compte faire le gouvernement ?

M. Raynal fait l'historique de cette affaire. Les usines font de mauvaises affaires, il a fallu réduire les salaires : de là la grève. On allait s'entendre lorsque les députés socialistes sont venus et ont tout entravé.

M. Jaurès demande de transformer la question en interpellation. Le renvoi à un mois est voté par 258 voix contre 221.

On s'est ensuite occupé de l'assainissement de Paris ; l'urgence est déclarée.

On règle ensuite l'ordre du jour.

### Au Sénat

Après le tirage au sort des bureaux, on s'occupe des règlements d'ateliers. — La loi est votée.

### Jeanne d'Arc

Voici un résumé du panégyrique prononcé à la cérémonie de Notre-Dame en l'honneur de Jeanne d'Arc.

Le P. Feuillette, dominicain, qui avait assumé la lourde tâche de prononcer, après tant d'autres, le panégyrique de Jeanne d'Arc, est monté

en chaire à trois heures et quart et a parlé pendant près de deux heures. Sa voix, que l'émotion rendait un peu sourde, est redevenue bientôt claire et sonore, et presque toutes les personnes présentes, dit le *Figaro*, ont pu entendre le plus merveilleux, le plus patriotique éloge de la bonne Lorraine qui ait jamais retenti dans la chaire chrétienne.

Le Père a pris pour point de départ un rapprochement très heureux entre la mère de Jeanne d'Arc se présentant le 7 novembre 1455, devant la commission apostolique qui siégeait à Notre-Dame de Paris, pour demander, aux acclamations de tout un peuple, la révision du procès de sa fille, et cette autre mère de Jeanne, l'Eglise, dont l'amour n'est pas satisfait par la déclaration solennelle de l'innocence de son enfant, mais qui veut placer sur son front l'aurole des saintes.

Le P. Feuillette a montré ensuite, dans Jeanne d'Arc, la vierge, la guerrière, la martyre, et il l'a suivie pas à pas dans chacune des étapes de sa vie, depuis le moment où elle entendit « ses voix » pour la première fois, jusqu'au jour où, sur le bûcher de Rouen, elle leur rendit aux milieux des flammes un dernier témoignage : « Non, mes voix ne m'avaient pas trompée. »

Il s'est attaché à mettre en lumière l'inspiration surnaturelle à laquelle a toujours obéi Jeanne d'Arc et dont elle a donné des preuves évidentes à Poitiers, à Orléans, à Patay.

Il a raconté, avec des accents animés du plus ardent patriotisme, les brillants faits d'armes par lesquels la libératrice de la France a « bouté les Anglais hors du royaume », et l'on croyait voir revivre en cet orateur sacré l'originale et mâle figure de l'archevêque Turpin qui, pour toute pénitence ordonnait aux soldats de Roland de « frapper fort. »

Mais si le panégyriste a vraiment parlé en soldat, il n'en a pas moins parlé en prêtre, nous montrant dans Jeanne d'Arc, l'amour de la Patrie inséparable de l'amour de l'humanité. Elle ne haïssait pas les Anglais, mais elle voulait les « bouter dehors », parce que c'était la justice et aussi le bon plaisir du Roi du ciel. Elle avait interdit le pillage à ses troupes. Elle ne voulait point qu'on maltraitât les blessés. Enfin elle ne versa jamais elle-même le sang.

Jeanne n'a pas accompli seulement une œuvre libératrice, mais aussi une œuvre rédemptrice. Toute rédemption s'achève dans la douleur. Voilà l'explication chrétienne du martyre de Jeanne d'Arc. Ce n'est pas une raison pour ne pas flétrir ses bourreaux, ceux-là surtout qui composaient le tribunal ecclésiastique qui l'a condamnée. Mais il serait injuste de rendre l'Eglise responsable de ce crime.

bientôt dix ans après les événements qui ont commencé ce récit.

Les années ont passé, rapides pour les uns, lentes pour les autres, apportant à chacun sa part de joies ou de douleurs, d'espérances ou de déceptions.

C'est dans une coquette petite maison située rue Gabrielle, au bout de l'ancienne banlieue de Monmartre que nous allons retrouver nos personnages.

Elle est bien connue par là cette maisonnette d'un étage avec terrasse à l'italienne, toute blanche, ponctuée de ses volets jaunes et entourée de son petit jardin de vingt mètres carrés au plus, mais si fourni d'arbustes et de plantes qu'on a grand-peine à le traverser sans être couvert abondamment de feuilles et de pétales.

Plus d'un œil s'est fixé avec envie sur ce nid et sur ses hôtes. Comme on doit vivre heureux là-dans ! Tout y respire la paix, le calme, le bonheur tranquille.

Et comme on est loin, quoique si près cependant de tout ce bruit, de tout ce tapage de la grande ville, dont quelques rumeurs à peine montent jusque-là en marmures confuses, presque indistinctes.

A l'ombre d'une tonnelle où s'enlacent délicieusement la clématite et la vigne vierge, par une chaude après-midi du mois de juin, une belle jeune fille de seize ans est assise devant une table chargée de tout un attirail de fleuriste qu'elle manie avec une habileté merveilleuse.

Est-il donc nécessaire de la regarder à deux fois pour la reconnaître ?

Oh ! non. Sous les traits fins et délicats, sous les formes chastes et gracieuses de cette enfant,

L'apostasie de Judas ne rejallit pas sur les autres disciples du Christ ; la trahison d'un soldat n'entache pas l'honneur d'une armée. L'Eglise n'a jamais été avec les accusateurs de Jeanne.

Enfin, dans une splendide péroraison, le P. Feuillette montre, dans la glorification de Jeanne d'Arc, la glorification de la France elle-même, un sceau d'authenticité donné à la mission sur-naturelle de Jeanne d'Arc, mission intimement liée aux destinées providentielles de notre pays.

### Emile Henry

Le parquet a été informé que Mme Henry, la mère de l'auteur des attentats du Terminus et de la rue des Bons-Enfants, accompagnée du docteur Goppil, ancien membre du comité central de la Commune, visite individuellement chaque membre du jury de la session au cours de laquelle Henry doit être jugé.

Le docteur Goppil fait valoir l'état cérébral dans lequel se trouverait Emile Henry à la suite d'une fièvre typhoïde. Il le représente comme étant irresponsable des actes qu'il a commis.

### Annexion britannique

On mande de Bathurst au *Standard* : « Le gouverneur de la colonie, M. Llewlyn, a annexé le territoire connu sous le nom de Combo. »

### Behanzin

Une dépêche de source anglaise annonce que Behanzin, l'ex-roi du Dahomey, est tombé gravement malade.

## CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

### Le banquet de Souillac

Un grand banquet a réuni dimanche Jernier, à Souillac, 700 républicains.

A la table d'honneur ont pris place autour de M. de Verninac, président : MM. Pauliac, sénateur, Malvy, maire de Souillac, Lachèze, Talou, Rey et Vival, députés, Delpert et Iscard, conseillers généraux, Bruel et docteur Lascoux, adjoints au maire de Souillac, Laplagne, conseiller d'arrondissement, Linol, ancien maire de Gourdon, Malrieu, adjoint au maire de Figeac, Pebeyre, maire de Masclat, Lasserre, maire de Freycinet, conseiller d'arrondissement.

Des toasts, vigoureusement applaudis, ont été portés par M. Malvy, maire de Souillac, MM. Lachèze, Rey, Talou, Vival, députés, et

nous revoyons facilement la petite Jeanne, la pauvre petite fillette de la mansarde de l'impasse Rabot.

Elle a encore tout le charme de son sourire enfantin et la pureté candide de ses grands yeux bleus, quoique pourtant ils commencent déjà à regarder la vie ; ce qui, par moments, les anime d'une flamme plus vive, mais comme inquiète et craintive.

Le temps a bruni ses cheveux jadis blonds, aujourd'hui d'une belle nuance châtain foncé et sur lesquels un rayon de soleil filtrant à travers le feuillage vient jeter un reflet d'or fauve.

Ses joues pleines et rosées, ses lèvres purpurines, un peu épaissies, — signe de bonté, — dénotent un sang robuste et généreux, une santé florissante.

Ce n'est encore qu'une fleur en bouton, mais qui ne va pas tarder à s'épanouir et à briller dans tout son éclat.

A queques pas de la tonnelle, sous un maronnier, est assis ou plutôt à demi couché dans un large fauteuil américain, un vieillard presque octogénaire.

C'est le vieux Jean B son. Il est bien cassé, le pauvre Jean, bien caduc ; deux fois déjà la paralysie l'a terrassé et il n'a pu se relever de la dernière attaque.

Mais cela ne fait rien, il va, il va toujours, attendant stoïquement sa fin quoique ne la désirant pas trop tôt, car il y a un an, une immense joie, une joie suprême lui a été donnée, et, dame ! il voudrait bien la faire durer le plus longtemps possible.

Oui !... un jour de mai de l'année précé-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 27

LA

## FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

DEUXIÈME PARTIE

VIII

— Je savais qu'il avait fui, lui, mais je ne pensais pas du tout que ce fût avec son adorable compatriote.

— Vous comprenez, il y a huit jours à peine de cela !... Mais alors, sir Harris ?

— Votre ignorance inconcevable des principaux événements qui se passent dans notre cité me rend vraiment honteux pour vous. Ainsi vous ne saviez pas que sir Harris s'était suicidé ; qu'on a retrouvé son corps dans une chambre d'hôtel du Rupert-Street, qu'il a légué six millions à la Dame-Bleue ; que celle-ci, délivrée du joug qui avait pesé sur elle pendant deux ans, s'était, sans perdre un instant, entendue avec Rosemonde pour quitter Londres aussitôt et aller filer le parfait amour avec lui on ne sait où, après avoir, au préalable, touché une partie des fonds qui lui revenaient. ... Ainsi, vous ignoriez tout cela ?

— Encore une fois, je n'en connaissais qu'un lambeau, celui relatif à notre coquin.

— Pardon, cher ami, interrompit Middleton s'adressant à Gloucester, en disant tout à l'heure on « ne sait où » vous vous trompez. On sait où, au contraire, ils ont commencé par le filer cet amour parfait.

Tenez, cette lettre que j'ai reçue ce matin de Manchester m'annonce qu'ils y étaient encore avant-hier, mais qu'ils en sont partis immédiatement après leur mariage.

— Leur mariage ! s'écrièrent Gloucester et Morris !

— Mais oui. Lisez ce passage :

« Une union qui fait beaucoup de bruit dans notre ville est celle de Mme veuve B son, ci-devant Dame-Bleue, dont on a fort entendu parler ici, avec un certain comte de Rosemonde, réputé l'un des premiers viveurs de Londres. »

« On n'a aucun détail sur ce mariage qui a eu lieu en secret et que l'on n'a appris que par une indiscrétion, si ce n'est que la femme est très riche, le mari très pauvre et qu'ils se sont mariés sous le régime de la communauté. »

Hein ! est-ce clair ?

— Absolument clair, mais ce qu'il y a encore de plus limpide, c'est que je vois là-dedans la plus belle escroquerie qu'ait jamais commise notre filou, et que les millions de cette pauvre Dame-Bleue n'iront pas loin !

### TROISIÈME PARTIE

I

Nous voici maintenant en 1875, c'est-à-dire

de Verninac, Pauliac, sénateurs. Nous donnons la fin du discours de M. de Verninac :

« Mon ami, M. Rey disait, il y a un instant, que nous voulions l'égalité devant l'impôt ; nous voulons tout au moins un commencement d'égalité (Applaudissements).

» MM. les députés n'ont pas fait aux membres du Sénat l'honneur de leur envoyer le projet de budget ; nous ne le connaissons encore que par les articles des journaux ; nous en savons assez, néanmoins, pour affirmer qu'il n'apporte aucune réforme. Il nous gratifie de nouvelles créations d'impôts et d'un emprunt aux compagnies de chemins de fer.

» Il faut avoir le courage de dire la vérité aux électeurs. Les charges de la marine et de l'armée ne sont pas susceptibles de réduction, car notre premier devoir est d'assurer la défense du pays ; l'heure des dégrèvements n'est donc pas encore venue, mais on a le droit d'exiger que chacun contribue aux charges communes en proportion de ses ressources. Eh bien, il n'en sera pas ainsi avec le nouveau budget, quoi qu'en dise le ministre des finances.

» Pendant que nos Chambres républicaines réculent devant une mesure équitable et nécessaire, voyez ce que l'on fait dans un pays monarchique. Le ministre anglais a déposé un budget autrement démocratique que le nôtre. Ce n'est pas à une aggravation de l'impôt sur les loyers qu'il demande des ressources, mais à l'impôt sur le revenu et à l'impôt progressif sur les grosses successions, en dégrevant les petites. Et la France républicaine se montrerait moins libérale, à ce point de vue que l'aristocrate Angleterre ! (Applaudissements). »

L'orateur mentionne, comme un signe des temps, le discours prononcé à Lyon par un modéré fort connu dans le Lot, M. Cavaignac, qui a proclamé l'équité et la nécessité de l'impôt sur le revenu, puis il ajoute :

« J'ai la ferme assurance que les représentants du Lot, de retour à la Chambre, vont aider au triomphe de la politique des réformes. Ce ne sont pas des ralliés, on peut avoir confiance en eux.

» C'est l'oubli des vrais principes qui constitue la faiblesse de la démocratie moderne. On a traité d'utopistes ceux qui ont fait la République de 1848. Je souhaiterais aux hommes d'aujourd'hui quelque chose de la hardiesse des anciens. »

#### Licenciement de l'école des Frères

Plusieurs cas de diphtérie se sont produits à l'école des Frères de Cahors. Cet établissement a été licencié.

#### Assises du Lot

Voici la liste des jurés appelés à siéger aux prochaines assises du Lot, qui seront présidées par M. Fournel, conseiller à la Cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Fieuzal et Bouysset juges au tribunal de Cahors :

Pax, Justin-Bernard, propriétaire à Montaignu ; Baldy, Hippolyte, horloger à Salviac ; Laparra, Emile, notaire à Cardaillac ; Lugan, Paul, liquoriste à Frayssinet-le-Gélat ; Auzié, Léon, propriétaire et maire à Sales, commune de Rouffilhac ; Serre, Henri, avocat à Gourdon ; Mercadier, Eugène, maire à St-Cyprien ; Arteil Jean, maire à Ventejous, commune de Fajoles ; Fournié, Louis, capitaine en retraite, Jouennery,

commune de Francoulès ; Beulagnet, Jean, maire à Camburat ; Delpech, Félix, propriétaire à Pinsac ; Truquet, Adolphe, avoué à Gourdon ; Montbertrand, Jean, maire au Bourg ; Meyzen, Guillaume, boulanger à Gramat ; Moridet, Isidore, adjoint, à St-Michel-de-Bannières.

Malbec, Célestin, propriétaire à Salviac ; Lagard, Joseph, maire au Boulvé ; Blanchou, Jean, employé des Tabacs, à St-Géry ; Fabre, Henri, ex-receveur des contributions indirectes à Gramat ; Rigouste, Eugène, maire, au Cayrou, commune de Boussac ; Larrive, Vincent, maire à Pratoucy, commune de Sénaillac, Latronquière ; Ayrole, Victor, ancien huissier à Gourdon ; Cambornac, Hippolyte, médecin à Vers ; Joubert Gustave, avocat, maire à Duravel ; Lafeuille, André, à Praugères, commune de Gramat ; Cayla Raymond, maire à St-Géry ; Carrié, avocat, maire à St-Jean, commune de Grézels ; Devèze, Jules-Guillaume, propriétaire, maire à Felzins ; Salinié, Jean, propriétaire à Cambayrac ; Bonnet, Joachim-Hilaire, expert-geometre à Labastide Marnhac ; Grimal, Louis, propriétaire à Pélacoy ; Dupuy, Guillaume, maire, à Magnol, commune de Tauriac ; Rodolosse, Pierre, limonadier à Lascabanes ; Fayet, Jean-Joachim, maire à Gagnac ; Ausset, Jean, propriétaire, à Bouyssit, commune de Ste-Alauzie ; Dols, Urbain à Bouziès-Bas, commune de St-Géry.

#### Jurés supplémentaires

Péridé, Louis, cordonnier à Cahors ; Cros, Paul-Louis, conducteur des ponts et chaussées à Cahors ; Calmon, Antoine-Cyprien, sculpteur à Cahors ; Cayla, Caprais, négociant à Cahors.

#### Syndicat des cultivateurs et planteurs de tabac du Lot

Le Syndicat des cultivateurs et planteurs de tabac du Lot a l'honneur d'inviter, à l'occasion du concours régional qui aura lieu à Cahors au mois de juin, les délégués des syndicats de planteurs de tabac des départements limitrophes, y compris les délégués du Lot, au congrès qui aura lieu à Cahors au mois de juin.

Les départements qui voudront se faire représenter sont tenus d'envoyer leur adhésion avant le 15 mai prochain, à M. Larroque, secrétaire du syndicat, rue des Soubirous, n° 12.

La date du Congrès sera fixée ultérieurement.

#### Adjudication

Mardi, a eu lieu à la mairie l'adjudication pour la construction de l'aqueduc partant du Square Fénélon à la rue des Carmes.

M. Salaeroup a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 3 0/0.

#### Les bouchers

Des contraventions ont été relevées contre quatre bouchers de la ville, pour avoir vendu la viande au-dessus de la taxe et ne pas avoir affiché la taxe dans les boucheries comme le prescrit le règlement.

\* \*

Procès-verbal a été dressé contre deux bouchers pour avoir fait usage de balances fausses, l'une de 38 grammes par pesée et l'autre de 11 grammes.

de me causer un pareil préjudice.

Jeanne ne répond pas et dérobe davantage ses traits dont le rose est passé au pourpre.

— Allons, allons, mademoiselle, reprend Jean, cette fois encore je veux bien consentir à ne lui rien dire ; je vous autorise même à continuer de reporter toutes vos pensées sur sa personne. Là, êtes-vous contente ?

— Oh ! le méchant grand-père, dit Jeanne relevant enfin son visage et regardant le bonhomme avec une petite moue charmante, toujours me taquiner. Je ne t'aime plus. Non, je ne vous aime plus du tout, monsieur.

— Parbleu ! je m'en doute, riposte Jean dont le sourire s'est accentué, tu n'as plus le temps maintenant.

Jeanne rougit de nouveau très fort et menace son aïeul de son doigt effilé. Mais pour éviter ses taquineries, elle regagne sa place sous la tonnelle et recommence à travailler silencieusement, profitant sans doute de l'autorisation qu'on lui a accordée.

Jean se mit alors à la contempler, puisant dans cette fleur de jeunesse comme un regain d'existence, et tous deux demeurèrent absorbés dans une profonde méditation que rien ne vint troubler durant une grosse heure.

Néanmoins, à mesure que les instants s'écoulaient, Jeanne est prise de fréquentes distractions.

A tout moment, elle lance un rapide coup d'œil du côté de l'entrée, et le mouvement impatient de ses doigts révèle sa préoccupation.

Les rayons deviennent de plus en plus obliques

## Chemins de fer économiques DU LOT

### Projet d'établissement de la ligne de Chemin de fer à voie étroite

DE CASTELFRANC A BRETENOUX

(Suite)

#### § III. — PROPOSITION FAITE POUR L'ÉTABLISSEMENT DE L'EXPLOITATION DE LA LIGNE PROJETÉE.

Si le Conseil général adoptait le tracé indiqué plus haut et admettait la substitution de la voie de un mètre à la voie de 0<sup>m</sup>60, voici quelles seraient les propositions qui lui seraient faites pour l'établissement et l'exploitation de la ligne de Castelfranc-Bretenoux. Ces propositions pourraient être présentées d'une manière ferme et définitive au mois d'août prochain, si, en votant au cours de cette session, sur le principe même de ces propositions, le Conseil général mettait dans la possibilité de faire exécuter les études préparatoires nécessaires, sans courir le risque d'être évincé au dernier moment et de perdre ainsi sans indemnité les sommes dépensées pour ces études.

Les propositions dont il s'agit sont de deux sortes et peuvent se résumer de la manière suivante.

#### A. — Première proposition

1<sup>o</sup> *Dépenses de premier établissement.* — La construction de la ligne sera faite par le concessionnaire et à ses frais.

Les dépenses de premier établissement comprendront la totalité des dépenses pour études, travaux, fournitures d'objets mobiliers nécessaires au complet établissement et à l'exploitation de la ligne. Pour fixer le chiffre des dépenses de premier établissement, il faudra faire entrer en compte les intérêts (6 0/0) des sommes dépensées pendant la durée des travaux.

Les travaux et fournitures seront comptés d'après les quantités réellement faites ou livrées et aux prix unitaires d'une série qui sera annexée aux conventions définitives, sans que toutefois le montant du capital d'établissement puisse dépasser un maximum kilométrique de 47,000 fr.

Si les dépenses sont supérieures à ce maximum, l'excédant sera à la charge du concessionnaire.

Si, au contraire, il n'est pas atteint, la différence entre ce maximum et les dépenses réelles sera partagée entre le Département et le concessionnaire, qui aura droit à la moitié de cette différence à titre de prime d'économie.

Le département garantira au concessionnaire l'intérêt au taux de 4 0/0, plus l'amortissement pendant la durée de la concession (0 fr. 25 0/0 pour 75 ans) des dépenses de premier établissement calculées comme il vient d'être dit et sans qu'elles puissent dépasser 47,000 francs par kilomètre.

Par suite, si les recettes brutes, impôts déduits, ne sont pas suffisantes, après prélèvement des frais d'exploitation calculés comme il sera dit ci-après et de la part revenant au concessionnaire dans l'excédant, pour couvrir l'intérêt et l'amortissement du capital de premier établissement, le département devra parfaire la différence.

#### 2<sup>o</sup> Exploitation. — L'exploitation de la ligne

et allongent les ombres sur le sol.

— Ah çà ! à quelle heure est-il donc ? finit par demander Jean en voyant le soleil s'incliner sur l'horizon.

— Bientôt six heures, grand-père.

— Et il ne rentre pas ! Il aura été retenu, dit le vieillard à mi-voix.

— Oh ! on n'est jamais retenu quand on veut, observa d'un petit ton mutin Jeanne qui avait entendu cette remarque.

— Comment ! on n'est jamais retenu quand on veut ! Cependant, s'il n'a pas vu tout de suite les personnes qu'il comptait voir pour cette affaire importante et qu'il ait dû les attendre.

— Y penses-tu, grand-père, il n'avait personne à voir et aucune affaire importante. Pas à ma connaissance, du moins.

— Mais si. Tu sais que ce matin il nous a annoncé qu'il devait se mettre en rapport dans la journée, avec les gros bonnets de l'entreprise.

— Je ne sais qu'une chose, répartit Jeanne dont l'impatience augmentait, c'est qu'il est en retard d'une grande demi-heure et que ce n'est pas bien. Il sort à cinq heures de son bureau et il arrive toujours ici à cinq heures et demie. Pourquoi n'en est-il pas ainsi aujourd'hui ?

— An ! ah ! fit Jean dont la gaieté éclata alors en un bon rire sonore, nous jouions aux propos interrompus, fillette. Du diable si nous serions jamais parvenus à nous comprendre en continuant de cette façon. De qui parles-tu donc ?

— De qui, grand-père ? mais d'Henri... naturellement.

— C'est vrai, c'est vrai... naturellement, com-

sera faite par le concessionnaire sous les conditions suivantes :

$F = 1,100 + \frac{R}{2}$  pour deux trains par jour dans chaque sens,  
ou  $F = 1,250 + \frac{R}{2}$  pour trois trains par jour dans chaque sens.

Dans ces formules, R représente la recette brute, impôts déduits.

(b) Jusqu'à 2,200 fr. ou 2,500 fr. par kilomètre, impôts déduits, suivant qu'il y aura deux ou trois trains par jour dans chaque sens, les recettes appartiendront au concessionnaire. Au-dessus de ces chiffres, les recettes seront partagées par moitié entre le département et le concessionnaire, qui devra prélever sa part lui revenant dans cet excédant une somme à déterminer pour constituer un fonds spécial de renouvellement pour la voie et le matériel fixe et roulant.

(c) Si les recettes kilométriques annuelles sont inférieures aux chiffres indiqués de 2,200 fr. ou 2,500 fr., le département aura à verser au concessionnaire une somme qui, ajoutée aux recettes kilométriques, parfaiera les chiffres représentant les sommes ci-dessus allouées comme frais minimum d'exploitation.

#### B. — Deuxième proposition

1<sup>o</sup> *Dépenses de premier établissement.* — La construction de la ligne sera faite par le concessionnaire. Les dépenses de premier établissement comprendront la totalité des dépenses pour études, travaux, fournitures d'objets mobiliers nécessaires au complet établissement et à l'exploitation de la ligne.

Les travaux et fournitures seront comptés d'après les quantités réellement faites ou livrées et aux prix unitaires d'une série qui sera annexée aux conventions définitives, sans que toutefois le montant du capital d'établissement puisse dépasser un maximum kilométrique de 44,000 francs.

Si ce maximum est dépassé, l'excédant restera à la charge du concessionnaire. Si, au contraire, il n'est pas atteint, la différence entre le maximum et les dépenses réelles sera partagée entre le département et le concessionnaire, qui aura droit à la moitié de cette différence à titre de prime d'économie.

Les dépenses de premier établissement seront à la charge du département jusqu'à concurrence de 80 0/0. Les 20 0/0 de surplus seront à la charge du concessionnaire et constitueront le cautionnement de l'entreprise.

Les 20 0/0 représentant la part du concessionnaire dans les dépenses de premier établissement recevront un intérêt annuel de 4 0/0, plus l'amortissement en 75 ans. En cas de déchéance, le paiement des intérêts et de l'amortissement serait suspendu et aucun remboursement ne serait dû au concessionnaire pour le capital non amorti.

2<sup>o</sup> *Exploitation.* — L'exploitation serait faite par le concessionnaire sous les conditions suivantes :

(a) Les frais kilométriques d'exploitation seront déterminés à forfait par les formules suivantes :

$F = 1,100 + \frac{R}{2}$  pour deux trains par jour dans chaque sens.  
ou  $F = 1,250 + \frac{R}{2}$  pour trois trains par jour dans chaque sens.

Dans ces formules, R représente la recette brute, impôts déduits.

(b) Jusqu'à 2,200 ou 2,500 francs par kilomètre, impôts déduits, suivant qu'il y aura deux ou trois trains par jour dans chaque sens, toutes les

me tu dis. Mais moi je parlais de...

Jean n'eut pas le temps de terminer sa phrase que la sonnette de la petite porte à clair-voie résonna bruyamment et deux nouveaux venus pénétrèrent dans le jardin.

L'un d'eux, un jeune homme de vingt-huit à trente ans, aux allures distinguées quoique très simples, à la physionomie sympathique, auquel donnait le bras un autre homme plus âgé, dont la chevelure toute blanche, les épaules voûtées et quelques rides profondes indiquaient une vieillesse prématurée.

Jean tendit les bras au plus vieux des deux arrivants, qui s'y jeta avec effusion, tandis que Jeanne, après lui avoir présenté ses deux joues à baiser, s'empressa auprès du jeune homme, avec lequel elle engagea à mi-voix une conversation qui parut tous deux les intéresser fort.

Si fort même qu'ils ne s'aperçurent pas de la présence d'une grande et pâle jeune fille qui venait d'entrer et qui, depuis plusieurs minutes, les considérait en souriant doucement.

— Eh bien ? dit-elle enfin, on ne me souhaite donc pas le bonjour, à moi ?

— Tiens, tu étais là, Alice ? remarqua le jeune homme en se retournant, un peu étonné.

— On prévient son monde, au moins, continua Jeanne, se précipitant pour embrasser celle qu'on venait d'appeler Alice. On n'arrive pas comme cela sournoisement... ça ne se fait pas, vilaine !

(A suivre).

Exigez de vos fournisseurs qu'ils ne vous donnent que du Tapioca Rils.

recettes appartiendront au concessionnaire. Si les recettes sont supérieures, l'excédant sera partagé par moitié entre le département et le concessionnaire.

(a) Si les recettes kilométriques brutes, impôts déduits, n'atteignent pas les chiffres indiqués ci-dessus (2,200 ou 2,500 francs), il y aura insuffisances constatées.

Ces insuffisances seront inscrites à un compte d'attente et remboursées par un prélèvement sur la participation pouvant revenir au département dans les produits des exercices ultérieurs. Ce compte d'attente recevra un intérêt annuel de 4 0/0 et devra être réglé tous les dix ans.

Si, à l'expiration de ce délai, les insuffisances constatées n'ont pu être remboursées par le prélèvement dont il vient d'être question, elles seront à la charge du département, qui les remboursera au concessionnaire.

Telle est l'économie des propositions qui peuvent être faites au Conseil général. Il faut ajouter en outre que, dans l'un et l'autre cas, le département devrait prendre à sa charge les trois quarts des frais d'établissement du pont à construire sur la Cère, entre Bretenoux et Biars, un quart seulement de ces frais devant rester à la charge de l'entreprise.

(A suivre).

**Tribunal correctionnel de Cahors**

Audience du 26 avril 1894

Le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire du *Crédit du Lot*, qui était en délibéré depuis le 12 avril dernier.

Conformément aux conclusions subsidiaires de M. le Procureur de la République, le tribunal, sans statuer au fond et sans examiner l'exception de prescription opposée par MM. Sirech, Vertut et Salban, dit que l'ordonnance de renvoi rendue par M. le juge d'instruction est radicalement nulle, à cause de la qualité de l'un des prévenus. En présence de cette nullité, le tribunal décide ne pouvoir statuer sur aucun des chefs de la prévention, ou sur le mérite des exceptions proposées, et se déclare incompétent.

L'instruction de cette affaire sera donc reprise à nouveau et reviendra devant le tribunal correctionnel à une audience ultérieure.

**FAITS DIVERS**

**Les faux monnayeurs de Marseille**

Une arrestation fort imprévue a été opérée par le parquet. Il s'agit du nommé Chappaz, agent de police au service du consul général français à Barcelone. Cet individu est prévenu de compromission dans cette grosse affaire de fausse monnaie dont nous avons déjà parlé.

Chargé de surveiller à Barcelone les anarchistes et les faux monnayeurs, il était entré en pourparlers avec ceux-ci et leur avait facilité l'achat de machines, etc. Quand ils vinrent s'installer à Marseille, Chappaz resta en relations avec eux, prit part aux bénéfices, les protégeant ; au besoin faisant des rapports où il affirmait que ces individus étaient ailleurs qu'à Marseille.

Cette arrestation produit une vive émotion. Le ministre de l'intérieur avait accordé une récompense de 1,000 fr. à Chappaz pour les services rendus dans cette affaire.

D'autre part, la Banque de France lui fait une pension viagère pour avoir découvert, à Barcelone, une fabrique de faux billets.

**Fièvre aphteuse**

Il paraît que de nombreux cas de fièvre aphteuse ont été signalés au marché de la Villette.

Le 5 avril, quatre cas de fièvre aphteuse ont été constatés officiellement sur des moutons allemands au sanatorium du marché de la Villette.

Le lendemain, 872 moutons allemands atteints de cette affection contagieuse ont été saisis et immédiatement abattus ; le même jour, le Conseil supérieur des épizooties se réunissait d'urgence au Ministère de l'Agriculture.

Le 7 avril, une Commission composée de vétérinaires de l'école d'Alfort, chargée de visiter le sanatorium, constata que les trois cinquièmes des animaux étrangers présents dans cet établissement étaient atteints de la terrible maladie.

**Emprunt Ville de Paris**

La Société Générale a couvert près de 16 fois l'emprunt de 200 millions, émis par la Ville de Paris.

**Bibliographie**

**GRAMMAIRE D'ARABE PARLÉ**

(Idiome algérien)

Par M. LE SUEUR, sous-intendant militaire

A CAHORS

(Suite et fin)

Dès lors, ne semble-t-il pas naturel, dans une méthode qui veut être pratique, de débarrasser

les débuts de toutes les difficultés, de mettre à l'apprenti l'outil en main, avant de lui en enseigner le maniement ? Les règles savantes viendront ensuite ; c'est ainsi que nos enfants usent couramment du français, avant d'en connaître le code grammatical, et même de le savoir lire et écrire.

Je loue donc très vivement M. Le Sueur, qui veut aller au plus urgent, de sa hardiesse novatrice.

Ici s'élevait une difficulté. Il y a deux façons de transcrire en caractères français les mots d'une langue étrangère : ou bien on reproduit les lettres par des lettres correspondantes et par des signes convenus ; ou bien on essaie, dans la mesure possible, de rendre la prononciation des mots par des groupes de lettres françaises rendant un son analogue. Je ne cache pas que dans un livre pratique comme celui de M. Le Sueur, destiné à des étudiants sans maîtres, j'aurais préféré l'adoption franche de la dernière manière. Mais l'auteur a eu ses raisons, sur lesquelles je ne le chicanerai pas ; il a voulu amorcer le travail actuel à un travail futur, dans lequel les mots arabes seront écrits en caractères arabes, et il a craint, scrupule respectable, que la déformation de l'orthographe des mots, par suite des nécessités phonétiques, ne troublât l'étudiant aux abords de cette nouvelle étude. Il a donc adopté la transcription fixée par la Commission officielle d'août 1844 ; tout en essayant de conserver à peu près la prononciation, cette représentation a pour principal souci l'orthographe. J'ai peur qu'il ne résulte de là quelques déceptions, — pendant les premiers temps du moins, — pour les français qui n'auront eu que ce livre pour guide, s'ils ne font pas la plus grande attention aux chapitres de début, traitant de la prononciation ; ils auront quelque peine à reconnaître les cas dans lesquels l'e doit être muet, fermé, ouvert, équivalent à eu... c'est fort délicat, et j'aurais pour ma part, été plus irrévérencieux que M. Le Sueur, à l'égard de la Commission.

Tant que j'en suis aux critiques, — toutes de détail, comme on le voit (et prouvant que je juge le livre de bonne foi, sans partialité amicale) — je regrette qu'un petit nombre de mots *sabir* se soient glissés ça et là sans qu'on en ait été averti par un signe. Je cite au hasard : attends, traduit par *es'ber* ; place, *blaça* ; poste, *best'a* ; bureau, *hyrou*, etc. Ce sont là des mots constamment usités par les arabes, mais qui ne sont pas de l'arabe ; partout, vous entendrez dire *caroussa* (voiture), *l'bak* (tabac), et même, horreur ! *babour*, avec le sens d'omnibus, de tramway : *babour*, c'est la vapeur, et par extension le bateau à vapeur, dont le tangage et le roulis ont assimilé l'idée, dans l'esprit des indigènes, avec celle du coche populaire qui les secoue si impitoyablement. Mais tous ces vocables sont étrangers et seulement admis à domicile dans la langue. Nous disons bien, nous aussi, un *steamer*, mais nous n'avons pas donné au mot ses lettres de naturalisation. Il eût été bon qu'un signe, une astérisque, signalât ces intrus : cela sera fait dans une seconde édition.

Ce sont là de piètres vétilles que je me reproche presque d'avoir émises, quand je considère les mérites de fond de l'ouvrage, la connaissance sûre de la langue, la clarté de l'exposition, l'ordonnance régulière de la méthode.

L'abondance des détails est loin, comme on pourrait le croire, d'être chose encombrante et superflue : c'est grâce à elle qu'au lieu de savoir seulement le matériel de la langue, l'étudiant aura commencé à en pénétrer le sens intime et original.

J'ai gardé pour la fin, l'appréciation des exemples qui appuient les règles ; aussi bien n'ai-je là qu'à applaudir.

Depuis le bon Lhomond, et suivant la tradition, tous les grammairiens n'ont vu dans l'exemple qu'un signe mnémotechnique destiné à fixer sous une brève formule la règle en la mémoire ; ils ont seulement visé à rendre l'exemple court et topique sans se soucier de le rendre intéressant et instructif. Ainsi, telle *Méthode d'arabe parlé*, fort répandue, a-t-elle exercé la verve railleuse de la presse par le choix ordinairement banal, souvent grotesque, parfois... imprudent des exemples. M. Le Sueur s'est avisé de combiner la vertu de l'exemple avec celle d'un *Guide de conversation* ; il n'en est pas un qui ne soit pris dans le courant de la vie habituelle, qui ne soit immédiatement applicable en une circonstance quelconque du train-train quotidien. De la sorte, un élève qui s'est servi, pour apprendre l'arabe, de la grammaire de M. Le Sueur, se trouve posséder une provision considérable de formules utilisables sans délai. Cela n'est-il pas un incontestable avantage ?

Et si l'on joint à ces exemples les proverbes, récits et exercices qui terminent l'ouvrage, on peut affirmer qu'à l'aide de ce livre bien su, sans plus, un étudiant sérieux peut se lancer au pays arabe, solidement lesté pour ses débuts.

M. Le Sueur a droit aux félicitations et aux remerciements de tous les bons français.

L.-H. SOUQUET.

**LA PALEUR**

est un signe d'appauvrissement du sang et révèle l'anémie. Enrichissez votre sang en faisant usage de

**l'Émulsion Scott**

crème à l'huile de foie de morue, et vous aurez bientôt recouvré de belles couleurs. Plus efficace que l'huile ordinaire elle n'en a pas le goût désagréable.

Les médecins du monde entier la recommandent.

J. DELOUCHE, Phien, 2, Place Vendôme, Paris, et toutes Pharmacies.

Le meilleur purgatif connu est la *Tisane Dussolin*, il est en même temps rafraîchissant et fortifiant. Il suffit d'en prendre le matin à jeun une cuillerée à café.

**CLASSEMENT EN 1894**

**DES CHEVAUX, JUMENTS, MULETS ET MULES**

SUSCEPTIBLES D'ÊTRE REQUIS POUR LE SERVICE DE L'ARMÉE

**ITINÉRAIRE**

COMMISSION N° 7 — 3<sup>e</sup> SUBDIVISION

**Cantons de Cahors (Nord et Sud)**

Lieu de réunion

Espère.....	15 mai 7 h. 1/2 m., lieu des fêtes locales.
Mercuès.....	15 id. 9 h. matin, id.
Trespoux-Rassiels..	15 id. 2 h. soir, maison d'école à Rassiels.
Pradines.....	16 id. 6 h. m., maison d'école.
Cahors (Sud).....	16 id. 8 h. m., place Fénelon.
Cahors (Nord).....	16 id. 1 h. soir, id.
Labastide-Marnhac..	17 id. 7 h. m., lieu des fêtes locales.
Le Montat.....	17 id. 9 h. 1/2 m., id.
Arcambal.....	17 id. 2 h. soir, sur la route.
Valroufié.....	18 id. 7 h. m., champ de foire.
Laroque-des-Arcs..	18 id. 9 h. m., sur la route.
La Magdeleine.....	18 id. midi et demi, sur la route.

**Canton de Saint-Géry**

Cours.....	19 mai 8 h. m., sur la route au bas de la côte.
Vers.....	19 id. 9 h. 1/2 m., entrée du pont.
Saint-Géry.....	19 id. 1 h. s., champ de foire.
Bouziès.....	19 id. 3 h. 1/2 s., lieu des fêtes locales.
Esclauzels.....	21 id. 7 h. m., champ de foire.
Bergant.....	21 id. 8 h. 1/2 m. lieu des fêtes locales.
St-Cirq-Lapopie....	21 id. 10 h. m. rive gauche du Lot en face de l'ancien bac.
Crégols.....	21 id. 1 h. s., devant l'église.

**Canton de Cajarc**

Larnagol.....	21 mai 4 h. s., sur la route.
St-Jean-de-Laur....	22 id. 7 h. 1/2 m., champ de foire.
Puyjourdes.....	22 id. 9 h. m., maison d'école des filles.
Cajarc.....	22 id. 1 h. 1/2 s., tour de ville.
Cadriu.....	23 id. 7 h. m., sur la route devant le château.
Montbrun.....	23 id. 8 h. 1/2 m., lieu des fêtes locales.
Laroque-Toirac....	23 id. 9 h. 1/2 m., id.
St-Pierre-Toirac....	23 id. 1 h. s., champ de foire.
Frontenac.....	23 id. 2 h. 1/2 s., sur la route devant la maison d'école.
Gréalou.....	24 id. 7 h. 1/2 m., champ de foire.
Carayac.....	24 id. 9 h. m., lieu des fêtes locales.
Saint-Chels.....	24 id. 2 h. 1/2 s., id.

**Canton de Lauzès**

Cabrereys.....	25 mai 8 h. m., champ de foire.
Sauliac.....	25 id. 9 h. 1/2 m., sur la route devant le château.

**Canton de Cajarc**

Marcilhac.....	27 mai 2 h. s., champ de foire.
Saint-Sulpice.....	27 id. 4 h. s., id.

**Canton de Lauzès**

Blars.....	26 mai 7 h. m., lieu des fêtes locales.
Sénaillac.....	26 id. 8 h. 1/2 m., champ de foire.
Lentillac.....	26 id. 9 h. 1/2 m., id.
Orniac.....	26 id. 10 h. 1/2 m., id.
Sabadel.....	26 id. 2 h. s., sur la route.
St-Cernin.....	28 id. 7 h. m., champ de foire.
Lauzès.....	28 id. 9 h. m., id.
St-Martin-de-Vers..	28 id. 1 h. s., champ de foire.
Cras.....	28 id. 2 h. 1/2 s., lieu des fêtes locales.
Nadillac.....	28 id. 4 h. s., id.

**TISANE DUSSOLIN**

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la *Tisane Dussolin*.

Prix : 4/50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECQ, Ph<sup>en</sup>, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France. Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

Ne demandez chez votre Epicier que du



**TAPIOCA RILS**

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épiceries et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

**PAPIER WLINSI**, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI.

L'EAU de LÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies ulcérales et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc.

Paris, 165, rue Saint-Honoré.

L'INSTITUT DES BÈGUES DE TOULOUSE ouvre cours pour corriger le

**Bégaiement**

ET TOUS LES AUTRES DÉFAUTS DE PRONONCIATION

le 21 mai

DOCTEUR CHERVIN, Hôtel du Midi, TOULOUSE.

**Bibliographie**

LA BIBLIOTHÈQUE DES RECETTES PRACTIQUES est véritablement la bibliothèque de tout le monde. Les lecteurs y trouveront dans les sept volumes qu'elle renferme déjà, des conseils, indications, tours de main, utiles, faciles et bon marché. Il y a en quelque sorte dans cette nouvelle et excellente collection, deux sections : La section d'encyclopédie domestique et la section des récréations.

**I. — ENCYCLOPÉDIE DOMESTIQUE**

1<sup>o</sup>. Monsieur Ris-Paquot, déjà si connu par ses travaux antérieurs, dans le *Vêtement, le Linge, et les accessoires de la Toilette*, (vol. broché 2 fr. relié 2 fr. 50) donne toutes les recettes utiles pour l'achat des étoffes, l'appréciation de leur qualité, la connaissance de leur solidité et aussi leur entretien. A cette époque de l'année la conservation des vêtements d'hiver, des fourrures, — est une grande question. Nul doute que ce volume ne rende à ce sujet de grands services. En dehors de ce qui est du vêtement et du linge, on y trouvera une foule de renseignements concernant la réparation et l'entretien des chapeaux, chaussures, gants, dentelles, etc.

2<sup>o</sup>. Dans *Le mobilier et les objets qui s'y rattachent* (1 volume broché 2 fr. relié 2 fr. 50) l'auteur traite tout ce qui concerne l'appartement. Propriétaires comme locataires sont intéressés à posséder ce livre où l'auteur traite de la peinture, des papiers, tapis, bourrelets, parquets, du chauffage, de l'éclairage, de la destruction des insectes nuisibles, etc.

3<sup>o</sup>. *L'art de restaurer soi-même les faïences, porcelaines, cristaux, marbres, terres cuites*, etc. (1 vol. br. 2 fr. rel. 2 fr. 50) est un titre suffisamment éloquent par lui-même pour que nous n'ayons pas d'explications à donner. La ménagère, comme le collectionneur de belles pièces qui posséderont le livre de M. Ris-Paquot n'éprouveront plus cette anxiété qui leur donne à tout propos la maladresse de leurs domestiques, et parfois leur colère. A l'adresse des collectionneurs, M. Ris-Paquot a fait un petit appendice traitant de la restauration des ouvrages en laque de Chine et du Japon, et des procédés pour blanchir teindre et ramollir l'ivoire.

4<sup>o</sup>. Les fleurs d'appartement ne sont pas seulement un luxe : le jour d'une réception, situation oblige, il faut bon gré mal gré mettre des fleurs sur sa table, des plantes dans son salon. M<sup>me</sup> Louise Rousseau a pensé qu'un guide destiné à alléger les dépenses en conservant le plus long-

temps possible les fleurs déjà acquises, serait bien accueilli. C'est dans ce but qu'elle a fait son livre : *« L'art de cultiver les plantes et fleurs d'appartement et de les faire servir à la décoration de l'intérieur »* (Un volume illustré broché 2 fr. relié 2 fr. 50).

M<sup>me</sup> Rousseau a traité complètement son sujet, elle s'adresse à la fois aux petites bourses, aux personnes riches et aux gens ingénieux, c'est pourquoi elle fait de nombreuses remarques sur ce que l'on pourrait appeler « la fleur et l'étiquette un jour de réception » et donne des idées pour arranger les fleurs sur un reposoir un jour de Fête-Dieu, aussi bien que dans un cotillon un jour de bal.

**II. RÉCREATIONS**

1<sup>o</sup>. Encore un titre éloquent par lui-même « *Manuel du Collectionneur de Timbres* » (un volume illustré broché 2 fr. relié 2 fr. 50) de M. Ris-Paquot. Si vous voulez entretenir, ranger, nettoyer, classer vos timbres — ce qui aujourd'hui n'est plus seulement une distraction, mais bien un bon placement : faites l'acquisition de ce volume. Il traite de la contrefaçon, de l'oblitération, des échanges, des achats, donne le tableau des noms et de l'équivalence des monnaies pour chaque pays, avec un glossaire des termes les plus usités dans la philatélie etc. M. Ris-Paquot a joint un chapitre très important sur les timbres fiscaux. Il paraît que le timbre-poste devient banal, dépêchons-nous de dépouiller les papiers timbrés de leurs plus beaux ornements, alors qu'il en est encore temps.

2<sup>o</sup>. *Les petites occupations manuelles et artistiques d'amateurs* (1 vol. illustré br. 2 fr. rel. 2 fr. 50) sont destinées par leur auteur à tous les gens ingénieux. C'est un excellent livre pour éveiller l'esprit et exercer l'adresse de la main. Aux cent trente pages explicatives et pratiques à l'appui de son texte M. Ris-Paquot a joint de nombreuses gravures facilitant la compréhension de ses leçons. Il apprend dans son livre aux personnes qui ne savent pas dessiner, comment on peut arriver grâce à des trucs faciles au même résultat que celles qui connaissent le dessin. Le modelage, la phototypie, la galvanoplastie, etc, etc, sont successivement étudiés. Quiconque n'a pas lu ce livre ne peut s'imaginer tout ce que l'on peut faire avec du papier ; ne peut soupçonner le parti que l'on peut tirer des mille recettes de M. Ris-Paquot.

3<sup>o</sup>. Pendant la saison d'été que de gens vont au bord de la mer ! mais combien y en a-t-il qui ne goûtent pas sur les plages de leur choix la moitié des plaisirs qu'ils s'y étaient promis ! M<sup>me</sup> Louise Rousseau dans son volume *L'Art de passer son*

temps au bord de la mer (1 vol. illustré broché 2 fr. relié 2 fr. 50) vient aux secours de ces désenchantés, et dans une suite de récits charmants, apprend à connaître la mer, à l'admirer dans ses innombrables créations et par suite à passer agréablement son temps sur des plages qui auraient semblé dépourvues d'intérêt. C'est un livre qui instruit et amuse.

Par ce court aperçu on peut juger de la *Bibliothèque des Recettes pratiques*. Cette bibliothèque n'en est qu'à ses débuts et nous pouvons prévenir nos lecteurs, que nombre de livres aussi intéressants et pratiques seront prochainement édités. (Chaque volume broché 2 fr. relié 2 fr. 50 franco contre mandat-poste H. à LAURENS, Editeur, 6, rue de Tournon, PARIS.)

Les personnes atteintes d'un refroidissement, d'une grippe ou d'un gros rhume, commencent par faire appeler leur médecin, qui ordonne aussitôt une dose de quinine. Le temps d'aller la chercher peut être très préjudiciable au malade. Aussi serait-il prudent d'avoir toujours chez soi des Capsules de quinine de Pelletier, qui contiennent dix centigrammes, soit un gramme en dix capsules à 1 franc le gramme. Le nom Pelletier en garantit la pureté et l'efficacité.

**AVIS** JEAN HIPPOLYTE, propriétaire à Aubais (Gard), offre son vin garanti naturel, au Prix de 28 francs l'Hectolitre rendu gare de l'acheteur, fût perdu, accepterait Représentants.

**AVIS TRÈS IMPORTANT**

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents  
**INNOCUITÉ PARFAITE**

**AUDOUARD**

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

**DENTS & DENTIERS**

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

**M. J. MAUREL**

MÉDECIN-DENTISTE

SYSTÈME AMÉRICAIN

Rue du Lycée, N° 2, CAHORS

A notre époque, où l'on exige des médicaments des résultats tangibles et rapides, on ne saurait trop rappeler que le dépuratif le plus prompt et le plus inoffensif est le Sirop de Raifort iodé de Grimault et C<sup>ie</sup> ; ce sirop remplace complètement l'huile de foie de morue pour combattre le lymphatisme, la mollesse des chairs, l'acreté du sang, les gourmes, les éruptions de la peau, il est très bien toléré par les enfants et les adolescents, et a conquis tous les suffrages maternels pour remplacer le sirop antiscorbutique.

**ORFÈVRERIE CHRISTOFLE**

LA MARQUE DE FABRIQUE ci-contre

et le nom **CHRISTOFLE** en toutes lettres. Seules garanties pour l'acheteur

**BAISSE DE L'ARGENT MÉTAL**  
Par suite de la nouvelle situation du marché de l'argent métal, nous avons opéré une

**DIMINUTION DE PRIX**  
sur les articles les plus courants de notre fabrication.

**CHRISTOFLE & C<sup>ie</sup>**, à PARIS  
56, Rue de Bondy.

Représentants dans toutes les villes de France et de l'Étranger. Nos représentants à Cahors, sont **MM. Mandelli, père et fils** horl.-bijoutiers. — Envoi franco du Catalogue.

**DEUX GRANDS PRIX**  
à l'Exposition Universelle 1889

**GUERISON**

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZEMAS, ACHNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

MÊME DES PLAIES SUIVIES PAR LES ARTHEUX considérées par les Médecins célèbres

Le traitement est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à **M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste** Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

**PLUS DE FEU**  
70 ans de Succès

**Liniment BOYER-MICHEL**

CORMIER et PÉRON, CHATEAUX (Indre)  
Guerison sûre des Boiteries, Entorses, Foulures, Eclairs, Mollettes, Courbes, Vessigons, Angines, etc., etc., 5 francs. CHEZ TOUS LES PHARMACIENS.

**VÉLOCIPÈDES**  
des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHE, HUBERT, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipèdes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaton, Perles de vie, etc.

**Jean LARRIVE aîné**  
AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT  
16, Rue de la Liberté, Cahors

POUR AMÉLIORER

ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT

**PRENEZ VÉRITABLE LIEBIG**

EXIGER LA SIGNATURE: **LIEBIG** EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

**PURGATIFS et DÉPURATIFS**  
ENGORGEMENTS D'INTESTINS, Constipation, Migraine, Congestions, etc.

Exiger les VÉRITABLES

avec l'ÉTIQUETTE ci-jointe en 4 COULEURS et le nom du **Docteur Franck**

1 fr. 50 la 1/2 Boîte (50 gr.); 3 fr. la Boîte (105 gr.)  
Notice dans chaque Boîte. — DANS TOUTES LES PHARMACIES

**H. ESCURET**  
Marchand d'antiquités diplômé  
Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

**PÂTISSERIE NOUVELLE**

M. Frédéric BÉNATRE a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'inaugurer une Pâtisserie nouvelle, rue de la Mairie, maison Crayssac.

On trouvera dans son magasin, les gâteaux les mieux assortis et des vins fins aux prix les plus modérés.

**A VENDRE**  
(Pour cause de départ éventuel)

**UNE MAISON**  
composée de deux corps de bâtiments SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.  
S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints

Vitrierie en

Faux bois **Henri SEGUY** tous genres

Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.